

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal n°2018-0414 du 18 mai 2018, M. le Maire de CHATOU a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme, portant principalement sur la modification du zonage et du règlement pour les secteurs «Pôle République», «Tennis des Landes», et «îlot administratif», ainsi que divers ajustements et mises à jour réglementaires.

Cette enquête est un préalable à l'approbation de la modification n°3 par le Conseil Municipal de CHATOU.

A cet effet, Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles a désigné Monsieur Alain RISPAL en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Chatou du 11 juin, 09h00 au 12 juillet 2018, 17h30 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à :

**Monsieur Alain RISPAL**  
Commissaire Enquêteur  
Mairie de Chatou  
Place du général de Gaulle  
78401 CHATOU Cedex

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie pour recevoir les observations du public, les jours et heures suivants :

- lundi 11 juin de 9h à 12h
- samedi 23 juin de 9h à 12h
- jeudi 28 juin de 14h30 à 17h30
- vendredi 6 juillet de 14h30 à 17h30
- jeudi 12 juillet de 14h30 à 17h30

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site :

**[www.chatou.fr](http://www.chatou.fr)**

Toute remarque sur le dossier peut également être déposée par courriel à :

**[plu-concertation@mairie-chatou.fr](mailto:plu-concertation@mairie-chatou.fr)**

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur auprès de la Direction de l'Habitat et du Développement Territorial aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.